

# A NEUCHÂTEL ET DANS LA RÉGION

## Un arrêté du Conseil d'Etat concernant les vacances judiciaires

Le Conseil d'Etat, sur la proposition du chef du département de justice, a pris hier l'arrêté suivant: « En dérogation, pour l'année 1940, aux articles 148 et 149 du Code de procédure civile, l'instruction et le jugement des causes relevant de la compétence du tribunal cantonal et des tribunaux de district, auront lieu pendant les vacances (20 juillet - 5 septembre), si l'une des parties le requiert. »

## Nominations du Conseil d'Etat

Dans sa séance du 9 juillet, le Conseil d'Etat a: nommé le premier-lieutenant Verdan Maurice, domicilié à Lausanne, au grade de capitaine d'infanterie; nommé M. Henri Kneuss, commissaire substitué au Greffe du tribunal du district de la Chaux-de-Fonds, aux fonctions de greffier du Parquet des Montagnes, à la Chaux-de-Fonds, en remplacement de M. Berthold Grosen, appelé à d'autres fonctions; validé l'élection du 30 juin 1940, de MM. Samuel Krieg, Paul-Herbert Bonjour, Eric Bonjour et Georges Chanel au Conseil général de la commune de Lignières.

## LA VILLE

### AU JOUR LE JOUR

#### Le cœur des enfants

Curieux retour des choses: il y a vingt-cinq ans aujourd'hui, les élèves des écoles primaires de Neuchâtel étaient appelés à se prononcer sur la suppression éventuelle de la fête de la jeunesse. On était en pleine guerre mondiale... et, comme aujourd'hui, l'ère était aux restrictions. Consentants de ce qu'on leur demandait, les enfants de 1915 décidèrent à une très grande majorité de renoncer à leur réjouissance traditionnelle, désireux — dirent leurs porte-parole — « de marquer par un sacrifice léger leur reconnaissance de n'avoir pas eu à subir comme tant d'autres écoliers les horreurs de la guerre ».

Cependant, la commission scolaire d'alors décida de maintenir la tradition et d'organiser la fête de la jeunesse en dépit des événements. Que tout cela est joli. Et comme on aimerait savoir ce qu'aurait décidé les élèves de 1940 si on leur avait demandé leur opinion. Comme on aimerait, surtout, les voir plus consentants de la gravité de l'heure et des obligations qu'elle impose, et vover leurs efforts à des tâches qui, pour être peu importantes, n'en seraient pas moins utiles. (g)

## Tribunal de police de Neuchâtel

Présidente: M. Jean Roulet

Le tribunal de police avait à juger hier une singulière affaire dont le seul mérite est de prouver qu'en nos temps prosaïques, la galanterie n'a point tout à fait disparu.

Le 21 juin dernier, un jeune homme qui se trouvait en aimable compagnie dans un restaurant de notre ville, avisa la poupée mascotte qu'un musicien de l'orchestre avait suspendue devant lui. Il s'en empara subrepticement et en fit cadeau à la jeune fille qui était à ses côtés. On est galant ou on ne l'est pas.

Le musicien lésé, qui n'avait pas les mêmes raisons d'être généreux, porta plainte pour vol. Et notre troubadour était appelé hier à rendre compte de son geste regrettable. Tenant compte de ses excellents antécédents et du fait que la poupée a été rendue à son propriétaire, le tribunal a condamné le jeune voleur — nommé C. J. — à trois jours de prison civile avec sursis et à 13 fr. de frais.

Au cours de la même audience, le tribunal a condamné à 10 fr. d'amende le nommé M. V. qui s'était laissé aller à traiter de « fic » un paisible agent de police qui l'incitait à rentrer chez lui sans faire trop de bruit.

Le tribunal a estimé, en effet, que le mot « fic » a quelque chose de vexatoire. M. V. paiera en outre la moitié des frais de la cause par 16 fr. 50. (g)

## Vu l'abondance des matières une partie de la chronique régionale se trouve en quatrième page.

## Souscription en faveur des enfants victimes de la guerre

Les dons peuvent être versés à notre compte de chèques postaux IV. 178 ou directement au bureau d'annonces. On est prié de ne pas les glisser dans la boîte aux lettres.

G., 10 fr.; anonyme, Peseux, 5 fr.; anonyme, 5 fr.; anonyme, 10 fr.; anonyme, 50 fr.; Mme A. B., 25 fr.; Jean Thiébaud, Couvet, 2 fr.; anonyme, Corcelles, 20 fr.; Mathilde et Charles, 2 fr.; M. V. K., Cortaillod, 2 fr.; S. et B., Neuchâtel, 5 fr.; anonyme, Saint-Aubin, 5 fr. — Total à ce jour: 2775 fr. 65.

La souscription sera close samedi 13 juillet

Niveau du lac, 8 juillet à 7 h.: 429.95  
Niveau du lac, 9 juillet, à 7 h.: 429.95  
Niveau du lac, 10 juillet, à 7 h.: 429.95  
Température de l'eau: 19°

## Quand le drapeau à croix gammée flotte à notre frontière jurassienne

# UNE JOURNÉE EN FRANCE OCCUPÉE

### à travers le plateau de Maiche où la vie se réorganise sous le contrôle allemand

Un de nos collaborateurs a pu faire un voyage d'un jour dans la France occupée. Des notes rapides qu'il a prises et qu'il nous envoie, nous avons pu faire l'article qu'on lira ci-dessous:

Peut-on se rendre dans la France occupée? Oui... mais il faut un motif sérieux pour y entrer. Et, bien entendu, un laissez-passer en règle. Les formalités à la douane suisse une fois accomplies, la sentinelle helvétique reçoit l'ordre de livrer passage à notre auto.

Le poste de douane française que nous avons vu si souvent, n'est occupé par aucun douanier français. Mais la courtoisie des Allemands est rassurante. L'officier a signé sans mot dire le laissez-passer qui permet de séjourner dans la région jusqu'au soir à 18 h. et qui nous enjoint de rentrer par le même endroit.

Nous voici dans la France occupée. Jusque sur le plateau de Maiche nous ne rencontrons qu'une auto et qu'un camion allemands. Singulière impression de rouler dans un pays où les poteaux indicateurs ne sont pas privés de leurs écritures.

Dans les champs, la population fait les foins. Les agriculteurs travaillent précautionneusement, ayant peur à chaque moment de heurter un obus non éclaté. Au bord de la route, certains champs sont de vrais écumoirs. Partout des trous d'obus. Dans les villages des murs sont éventrés. Une ligne téléphonique a été abîmée sur un ou deux kilomètres.

Au milieu des agglomérations que nous traversons, nous rencontrons des parcs de matériel allemand où des soldats s'occupent à des travaux de rétablissement. Quelques autres traversent la rue en portant chacun 5 ou 6 bouteilles de bière.

Le soleil est chaud et la soif dévorante.

A l'ombre d'un énorme tilleul, un prêtre cause avec deux hommes en manches de chemises. Approchons-nous.

— Vous venez de Suisse? demandent-ils.

— Oui. Avez-vous vu des combats?

— Il y en a eu ici certes et pendant ces heures tragiques je suis resté au milieu de mes ouailles.

Pendant 36 heures consécutives, nous sommes demeurés dans des abris, presque sans lumière. Nous avions des provisions mais l'appât manquant.

Une question s'impose: — Le régime allemand a-t-il restreint vos libertés religieuses?

— Pas du tout. Je me suis même informé à la «Kommandantur».

Pas d'ordres particuliers. Tout fonctionne dans notre domaine comme auparavant...

La chaleur est accablante. Preions une consommation dans la pinte d'en face. L'hôte qui est encore bouleversé ne peut nous servir ni thé, ni café à cause du manque de sucre! — Nous avons été pillés par des fuyards, explique-t-elle et le service du ravitaillement est inexistant. Nous n'avons plus de journaux, plus de correspondance.

— Les Allemands boivent beaucoup de bière, continue-t-elle, et surtout du champagne.

— Comment vous paie-t-ils? — Ils ont beaucoup d'argent français qui a toujours cours et ils payent aussi en marks au cours de un mark pour 20 fr. français.

#### A Maiche

Mettons le cap sur Maiche! Le moteur ronfle et bientôt nous entrons dans le village dont les habi-

tants se sont spécialisés dans la fabrication des « assortiments » pour la montre. Partout, on est occupé à réparer les maisons qui ont subi des dommages. Trois d'entre elles ont été complètement démolies. Trente à quarante autres ont reçu de la mitraille et des obus.

Bien que l'ordre de la «Kommandantur» ait été donné de reprendre immédiatement toutes les activités, les ateliers sont encore fermés. D'ailleurs, la lumière et la force électriques n'ont été rétablies que depuis aujourd'hui. Notre auto est bientôt entourée.

Chacun, les larmes dans les yeux, raconte des scènes vécues tragiques. Fuite dans les bois voisins, dans les abris. Retours lamentables dans les foyers détruits, rencontre de cadavres dans les rues, récits de combats, etc.

On me conduit près d'un abri où les sept personnes qui s'y étaient réfugiés ont trouvé la mort. L'une d'entre elles, une femme qui avait été affreusement déchiquetée a survécu deux heures.

— Souffrez-vous de l'occupation allemande? demandons-nous à une dame qu'on nous a dit être sans aucune nouvelle de deux de ses fils partis pour le front.

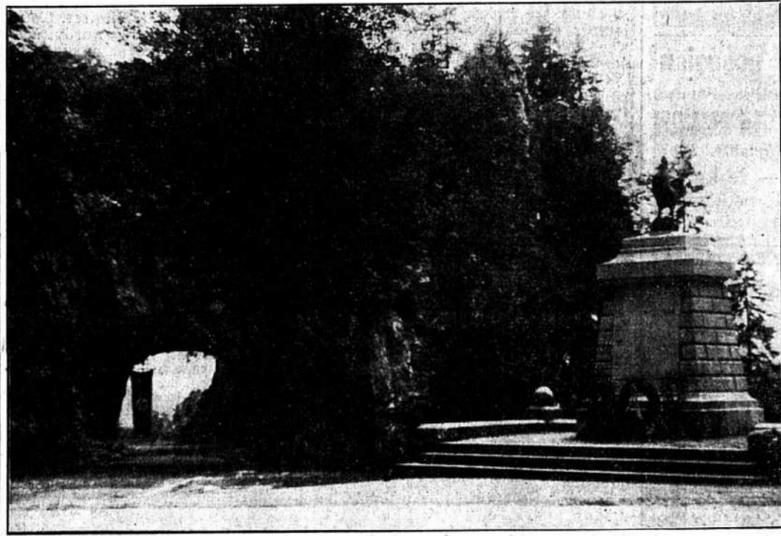
— A vrai dire, pas trop. De temps en temps nous subissons des perquisitions pour du linge, des couvertures, des habits. Nous avons des rations de pain de 125 grammes par jour. Elles ont été augmentées à 150 grammes puis à 200 grammes. Je me demande ce que mangeront les personnes pauvres qui n'ont fait aucune provision. Le soir à 8 heures, quand il fait encore clair, nous devons être en chambre.

Nous reprenons le chemin du retour car l'heure approche et... la consigne est la consigne.

Sur les places publiques des petits villages que nous re-traversons, les compagnies des soldats allemands sont rassemblées.

Nous descendons sur le Doubs où les préposés à la douane nous demandent avec courtoisie notre permis libellé en langue allemande. Enfin, c'est la Suisse.

La Suisse, qui apparaît comme une terre bénie après ce que nous venons de voir.



Une vue du Col-des-Roches où le monument français des morts de 1914-1918 voisine avec le drapeau de guerre du Reich

Phot. Blum II/539

## L'assemblée générale de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie

L'assemblée générale ordinaire de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie a eu lieu hier après-midi au restaurant Beau-Rivage sous la présidence de M. Hermann Haefliger, président, et en présence de M. Jean Humbert, conseiller d'Etat. Il est à peine besoin d'ajouter que la réunion tout entière fut dominée par l'inquiétude résultant de la guerre, et que ces débats furent loin d'être ce qu'ils sont habituellement.

Le rapport d'activité, présenté par M. G. Amez-Droz, trace un tableau précis des différentes mesures qu'a dû prendre la Chambre de commerce en raison des événements, et des difficultés en face desquelles elle s'est trouvée. S'il nous est impossible de reproduire la totalité de ce judicieux exposé, du moins pouvons-nous en extraire les passages principaux:

Dans les huit premiers mois de 1939, dit-il entre autres, soit entre le commencement de l'année et l'ouverture des hostilités, les chiffres exprimant la valeur du commerce extérieur de la Suisse étaient de 223 millions de francs supérieurs à ceux de l'année précédente pour la même période; les importations entrent pour 133 millions et les exportations pour 90 millions de francs dans cet excédent.

Les exportations ont diminué de 18 millions de francs environ par rapport à 1938. Ce recul porte également sur les quantités.

En revanche, l'importation a augmenté de 283 millions de francs. Ici également les quantités ont suivi la courbe ascendante.

La balance commerciale qui, en 1938, tendait à s'équilibrer par 290 millions de francs progresse à 599 millions.

C'est au cours du dernier trimestre que s'est produit le déséquilibre.

Rappelant les conditions dans lesquelles se sont établies les caisses de compensation, le rapport signale qu'à l'époque les sphères fé-

dérales, en collaboration avec le patronat suisse, élaborèrent un projet d'arrêté au sujet duquel la Chambre neuchâteloise fut appelée à se prononcer. Malgré son préavis en faveur d'une solution laissant des compétences aux cantons, c'est la tendance centralisatrice qui l'emporta et l'arrêté du 20 décembre 1939 réglant le paiement d'allocations pour perte de salaire aux travailleurs en service militaire actif, consacra le principe des caisses de compensation privées, avec priorité aux associations professionnelles centrales suisses.

Pour les entreprises ne faisant pas partie d'une des dites associations centrales, l'arrêté prévoyait uniquement les caisses cantonales publiques.

L'action énergique menée contre cette solution étatique sur le plan cantonal aboutit à la création de caisses interprofessionnelles privées cantonales.

Enfin, le rapport retrace les circonstances dans lesquelles s'est constituée dans notre canton une commission d'études pour la création d'un office de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants.

Cette commission a réalisé le programme qu'elle s'était fixé et a recolté le capital social minimum de 30,000 fr. nécessaire. Cette somme se répartit ainsi:

10,000 fr. souscrits par les artisans et commerçants; 10,000 fr. par les banques du canton et 10,000 fr. par la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie.

En outre l'Etat de Neuchâtel a décidé d'allouer à l'office une cotisation annuelle de 2000 fr. et la ville de Neuchâtel prévoit 300 fr. par an.

nomie cantonale. Elle réélut également MM. H. Berthoud, J. Ganière, H. Hauser, H.-C. Liechi et C. Mentha comme membres du conseil d'administration et accueillit dans ce conseil un nouveau membre en la personne de M. E. Reutter, directeur du Crédit foncier neuchâtelois. Enfin, elle chargea de la vérification des comptes MM. Werner Staub, Armand Bourquin et Georges Benoit (suppléants: MM. F. Tripet et A. de Montmolin). Puis elle adopta le budget pour l'exercice 1940.

A l'issue de l'assemblée administrative, M. Jean Humbert, conseiller d'Etat, prononça un discours fort remarquable au cours duquel il parla notamment de la loi sur les contrats collectifs et du sens véritable qu'il faut donner au geste du Tribunal fédéral annulant, le 15 décembre 1939, les articles 6 et 7 de la loi. Certains passages, particulièrement vigoureux et actuels, et dans lesquels l'orateur s'est attaché à souligner ce que doit être la collaboration des classes dans la situation actuelle, furent très applaudis. On goûta fort, également, le vœu formulé par M. Jean Humbert que nous demeurions nous-mêmes et que nous ayons des conceptions claires... et aussi celui que la Suisse romande « donne satisfaction à la Suisse entière dans la question de l'élection d'un nouveau conseiller fédéral ».

S'il fallait donner une conclusion à ce trop bref compte rendu, nous dirions que cette assemblée a montré la vitalité de la Chambre de commerce neuchâteloise. Elle a surtout donné un sens précis à cette phrase que le secrétaire général citait dans son rapport: « Quoique bridée depuis trop longtemps, l'initiative individuelle n'est pas encore près de disparaître, et c'est précisément dans des conditions difficiles que l'intelligence et la volonté de se défendre par son travail fait de chaque citoyen aux responsabilités un auxiliaire précieux de l'Etat, qui peut se borner à coordonner tous les efforts. »

## VAL-DE-TRAVERS

### Terrible accident au Creux du Van

Un jeune sapeur fribourgeois, surpris par le brouillard, fait une chute mortelle

Un tragique accident s'est produit dans la nuit de samedi à dimanche au Creux du Van, causant la mort d'un soldat fribourgeois, Jean Pilloud, 23 ans, fils de l'ancien président du Grand Conseil fribourgeois.

L'accident est survenu dans les circonstances suivantes: samedi, dans la soirée, le sapeur Pilloud avait été chargé de faire un contrôle. En raison du mauvais temps, il s'égarait et ne rentra pas à son cantonnement. Ses collègues de service firent dès le lendemain dimanche des recherches qui se poursuivirent durant toute la journée et la nuit. Ce n'est que lundi matin, vers 11 h., qu'on retrouva le cadavre du jeune soldat au pied d'un rocher. Pilloud, surpris par le brouillard, doit avoir fait une chute d'environ 50 mètres. Son corps était déchiqueté et l'on croit qu'il est mort sur le coup. Jean Pilloud était le fils aîné d'une famille de huit enfants.

## CORRESPONDANCES

(Le contenu de cette rubrique n'engage pas la rédaction du journal)

#### A propos d'un accident

La Compagnie des tramways a tenu à nous renseigner à la suite de la correspondance de M. Bovet, que nous avons publiée dans notre numéro du 8 ct.

Nous remercions ce qui suit: « Tout d'abord il ne faut pas oublier que l'accident en question est dû avant tout à une barrière militaire. Sans la présence de celle-ci il ne se serait pas produit. Les barrières construites par l'armée ne tiennent pas compte des prescriptions ordinaires d'espace libre. Afin de passer au plus pressé, elles ont été corrigées, soit abaissées jusqu'à la partie inférieure des fenêtres de tramways de façon à ce qu'elles ne soient plus dangereuses pour les voyageurs se penchant ou tendant le bras en dehors. Le danger subsiste pour les piétons, les usagers de la route et les employés des tramways qui, par imprudence, passent d'une voiture à l'autre à la hauteur d'une barrière. »

A part les cas relatant des barrières militaires, la Compagnie des tramways n'a enregistré depuis près de 40 ans qu'un seul accident, celui du début de cette année, dû au passage d'une voiture à l'autre. Ce serait faire injure aux autorités de contrôle et à la direction des tramways neuchâtelois de supposer que de sévères mesures n'ont pas été prises. Parmi celles-ci, indiquons seulement que le passage d'une voiture à l'autre n'est autorisé que lorsqu'il n'est pas possible de faire autrement et cela à une vitesse réduite à 20 km/h. Puis il y a un minimum de prudence à observer et il est inexact de dire que l'employé doit sauter d'un marchepied à l'autre.

Ajoutons que ce serait une erreur de croire que de coûteuses constructions, telles que le passage central, pratiquement irréalisable pour un tramway, excluent tout danger. L'expérience a démontré le contraire.

Madame Maurice Cottier et ses enfants: Mademoiselle Gilberte Cottier et Monsieur Roger Cottier, à Aigle;

Madame F.-H. Cottier, à Paris; Monsieur et Madame Georges Cottier et leur fille, à Môtiers;

Monsieur et Madame Pierre Cottier et leurs enfants, à Paris;

Monsieur et Madame André Cottier et leur fils, à Antibes;

Mademoiselle Aline Schopfer; Monsieur et Madame Alfred Schopfer et leurs enfants, à Châteaud'Oex;

Monsieur et Madame John Schopfer et leurs enfants, à Rossinières;

Monsieur et Madame Emile Schopfer et leurs enfants, à Rossinières;

Monsieur Samuel Schopfer, à Châteaud'Oex;

Monsieur et Madame Mottier-Schopfer et leurs enfants, au Sépey, et les familles parentes, alliées et amies,

ont la profonde douleur de faire part du décès de

**Monsieur Maurice COTTIER**

ingénieur

Directeur du chemin de fer Aigle-Sépey-Diablerets

leur très cher époux, père, frère, beau-frère, oncle et parent, survenu subitement dans sa 60ème année.

Aigle, le 8 juillet 1940.

La mémoire du Juste est en bénédiction. Prov. X, 7.

Que ta volonté soit faite. Luc XXII, 42.

L'enterrement aura lieu à Aigle, mercredi 10 juillet, à 15 h. 30. Départ de l'hôpital. Culte à 15 heures pour la famille au domicile, villa Manzini.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Que son repos soit doux comme son cœur fut bon.

Madame Marie Strautmman-Sausser; Mademoiselle Marie Strautmman; Monsieur et Madame Charles Strautmman-Hauser et leurs trois enfants: Jeanne, René et Charles,

ainsi que les familles alliées, à Leuzigen, Arch, Twannen, Vicques et Cornaux,

ont la profonde douleur de faire part du décès de

**Monsieur Jean STRAUTMANN**

leur cher époux, père, beau-père, grand-père et parent, enlevé à leur tendre affection, après une courte maladie, dans sa 83ème année.

Neuchâtel, le 9 juillet 1940.

L'ensevelissement, avec suite, aura lieu jeudi 11 juillet, à 13 heures.

Domicile mortuaire: place des Halles 7, Neuchâtel.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part (g)

Monsieur Auguste Gafner, à Dombresson, ses enfants et petits-enfants: Monsieur et Madame Eugène Gafner-Matthey et leurs fils Raymond et Marcel, à Savagnier; Monsieur et Madame Georges Gafner, leurs enfants et petits-enfants, à Dombresson; Monsieur et Madame James Gafner et leurs enfants, à Chézard; Madame et Monsieur Walther Kletzli-Gafner et leurs enfants, à Balmoré; Madame et Monsieur Maurice Thiébaud-Gafner et leurs enfants, à Prilly, Lausanne; Madame et Monsieur Ernest Salchli-Gafner et leurs enfants, à Villiers; Madame et Monsieur Willy Gimmet-Gafner et leurs enfants, à Villiers; Madame et Monsieur Albert Nydegger-Fallet, leurs enfants et petits-fils, à Saint-Martin; les enfants de feu Eugène Richème-Fallet, à Neuchâtel et Paris; Madame et Monsieur Arthur Desaulles-Fallet, leurs enfants et petits-enfants, à Dombresson, Villiers et Fontainemelon; Monsieur Ali Aubert-Fallet, ses enfants et petits-enfants, à Neuchâtel; Madame veuve Gustave Blandier-Fallet, ses enfants et petits-enfants, à Neuchâtel, Dombresson et Bienne, ainsi que les familles alliées, annoncent le décès de

**Madame Auguste GAFNER**

née Madeleine FALLET

leur chère épouse, mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, qu'il a plu à Dieu de reprendre à Lui à l'âge de 58 ans, après une longue maladie.

Dombresson, le 9 juillet 1940.

Heureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés enfants de Dieu. Matt. V, 9.

La bonté et la vérité se sont rencontrées; la justice et la paix se sont entrebâchées. Ps. LXXXV, 11.

L'enterrement aura lieu à Dombresson, jeudi 11 juillet, à 13 h. 15.

Domicile mortuaire: Dombresson.

Heureux ceux qui procurent la joie. Matt. V, 9.

Madame et Monsieur Jacques Bonet-Langenstein, à Boudry;

Monsieur Jules-Eugène Langenstein, à Boudry;

Monsieur et Madame Langenstein-Baumberger et leur fille, à Langenthal;

Monsieur et Madame Langenstein-Tralet et leur fils, à Boudry;

Madame Vuilleumier-Langenstein et ses enfants, à Châteaud'Oex;

Monsieur et Madame Arnold-E. Staehlin, à Lausanne;

les enfants et petits-enfants de feu Madame Bloch-Beguere, à la Neuveville et Zurich;

Madame Aline Bonet, à Boudry, ainsi que les familles Bonet, Monnot, Boillot et alliées,

ont la profonde douleur de faire part du décès de

**Madame veuve Jules LANGENSTEIN**

née Marguerite MONNOT

leur chère mère, belle-mère, tante, belle-sœur, cousine et parente que Dieu a reprise à Lui le 9 juillet, à la suite d'une longue maladie, dans sa 61ème année.

Boudry, le 9 juillet 1940.

L'enterrement, sans suite, aura lieu jeudi 11 juillet, à 13 heures.

Domicile mortuaire: « Clos de l'Aréuse », Boudry.

Prière de ne pas faire de visites. On ne touchera pas.

La Maison Langeol S. A., à Boudry a le pénible devoir d'annoncer à sa fidèle clientèle le décès de sa dévouée collaboratrice

**Madame Jules LANGENSTEIN**

Administrateur

La Maison Robert Wyss, assurances à Neuchâtel, ainsi que son personnel ont le regret d'annoncer le décès de leur collaborateur et collègue

**Monsieur Walter MOSER**

survenu subitement le 8 juillet, dans sa 35ème année.

L'inhumation aura lieu mercredi 10 juillet, à 14 heures.

Domicile mortuaire: Valangin.

Nous avons le pénible devoir d'informer les compagnons de la Compagnie des Sous-officiers de Neuchâtel du décès de notre cher camarade

**Sgt. MOSER Walter**

compagnon actif

Pour l'ensevelissement, prière de consulter l'avis de la famille.

L'état-major.

Les of., sof. et sdt. de la Cp. mitr. fr. car. IV/226 sont informés du décès de

**Sgt. MOSER Walter**

survenu le 7. 7. 40 à Valangin.

L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister en uniforme, aura lieu à Valangin le mercredi 10. 7. 40, à 1330.

Le Cdt. de Cp. fr. car. IV/226.

**POMPES FUNÈBRES CENTRAL OEUIL**  
**J. KELLER** SEYON 30  
Tél. 523 00  
Cercueils, transports, incinérations. Concessionnaire de la Société de Crémation - Corbillard automobile